

Notre organisme de formation met tout en place pour vous accompagner dans votre dossier d'inscription. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre créer cette fiche explicative du protocole d'inscription pour demandeur d'emploi avec un financement CPF & Pôle emploi.



Guide d'inscription

Titre Professionnel de Conseiller en Insertion Professionnelle : [Informations](#) – [Inscriptions](#)

Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes : [Informations](#) – [Inscriptions](#)

Présentation des étapes clés de validation d'un dossier de formation

Pour bien comprendre comment cela va fonctionner, voici les étapes clés de validation d'un dossier de formation pour les usagers identifiés comme demandeurs d'emploi :

- Etape 1 : Vous faites une demande d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr ou l'appli
- Etape 2 : L'Organisme de Formation étudie la demande d'inscription et la valide
- Etape 3 : Si vos droits sont insuffisants, vous faites une demande d'abondement à Pôle emploi au travers de la plateforme.

Une place vous est alors réservée pendant 12 jours ouvrés maximum, dans l'attente de la réponse de Pôle emploi.

- Etape 4 : Pôle emploi étudie la demande d'abondement

Si la demande d'abondement est refusée, vous pouvez payer le solde ou annuler votre dossier

- Etape 5 : Si la demande d'abondement est acceptée par Pôle emploi, le dossier est automatiquement accepté par l'organisme

Dès que la réponse est donnée, vous êtes au courant par une notification e-mail.

Vous pouvez alors préparer votre vos affaires, en route pour la formation !

Attention : Cette nouvelle procédure est en place pour les demandes de financement par Pôle emploi. En cas de question n'hésitez pas à nous contacter par téléphone !



[A'Venir](#) - 13 Rue du Général de Gaulle, Saint Gilles les Bains - Réunion - 02.62.39.02.53

